Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 029-242900769-20260305-20260305_24-DE

CCA GGLOMÉRATION
CONCARNEAU CORNOUAILLE
Arrondissement de Quimper • Département du Finistère

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU JEUDI 5 MARS 2026 **N° 20260305_24**

OBJET • Proposition d'une offre de concours au syndicat mixte de construction et de gestion de l'abattoir de Quiella au Faou

Nombre d'élus communautaires • 48
Présents • 38
Pouvoirs • 09
Votants • 47

Par convocation en date du 27 février 2026, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération se sont réunis le 5 mars 2026 à l'hôtel d'Agglomération à 18h30, sous la présidence de Monsieur Olivier BELLEC, Président.

PRÉSENTS • BACCON Alain, BELLEC Olivier, BIGOT Marc, BRAESCU-ANDRIEU Morgane, CARDUNER Didier, COCHENNEC Claude, COTTEN Michel, DAUTEL Christian, DERVOUT Dominique, DOUX-BETHUIS Sonia, DUPUY Julie, ÉCHIVARD Alain, ÉPARVIER Marie-Hélène, ESVANT Catherine, FRANÇOIS Brigitte, GOURLAOUEN Yveline, HÉMON Patrick-Marie, JAMET Marie-Thérèse, JANVIER Elisabeth, KERHERVÉ Julien, LE BON Thomas, LE BRAS Antony, LE BRETON Marie-Pierre, LE CORRE Thierry, LE GAILLARD Quentin, LE GUERN Annie, LE MOAL Karen, LOUSSOUARN Michel, MAO Denis, MARREC Sonia, MARTIN Annick, MARTIN Gérard, PAGNARD Guy, RANNOU Jacques, RENAULT Nathalie, SELLIN Yannick, VOISIN Valérie, MALLÉJACQ Éric.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR • CARON Fabien (pouvoir à M. COTTEN), GUILLOU Valérie (pouvoir à T. LE CORRE), LE NEVÉ Evelyne (pouvoir à Q. LE GAILLARD), BAQUÉ Maguy (pouvoir à A. ECHIVARD), FICHOU André (pouvoir à M.H EPARVIER), LE BARON René (pouvoir à A. LE GUERN), LE BLOAS Jean-Yves (pouvoir à M-P. LE BRETON), CAPITAINE Monique (pouvoir à S. MARREC), BANIEL Pierre (pouvoir à A. MARTIN).

ABSENTS • BESOMBES François.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE • Marc BIGOT

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 029-242900769-20260305-20260305_24-DE

Michel LOUSSOUARN expose que le syndicat mixte ouvert de construction et de gestion de l'abattoir de Quiella au Faou (SMO), regroupant 12 EPCI finistériens ainsi que la Chambre d'Agriculture de Bretagne, a été créé par arrêté préfectoral du 22 décembre 2025.

Certains EPCI, bien que compétents en matière d'abattoir public, ont choisi de ne pas adhérer au SMO tout en souhaitant contribuer au financement des travaux de construction du nouvel abattoir public, sous la forme d'une offre de concours.

C'est dans ce cadre que s'inscrit la participation de CCA au titre de sa compétence facultative « construction et investissement dans un abattoir public ». En effet, CCA souhaite apporter son soutien financier à l'opération de construction d'un nouvel abattoir public entreprise par le SMO sous la forme d'une offre de concours dans la mesure où la collectivité a intérêt à la réalisation de ces travaux qui concourent à la réalisation de sa compétence statutaire en matière d'abattage.

L'offre de concours que CCA propose d'apporter au SMO :

- Sera exclusivement financière ;
- Sera d'un montant de 90 295 €, pour un coût de travaux estimé à 14 462 211 € HT ;
- Représentera 3.22 % du montant de la participation des EPCI finistériens au financement de ce nouvel équipement public mutualisé d'abattage, le montant global prévu des EPCI étant de 2.8M € ;
- Sera versée en une fois en 2026 ;
- Sera inscrite en section « investissement » de son budget.

Cet engagement a été confirmé en 2024, le Conseil communautaire ayant affirmé sa participation financière et désigné le SMO comme bénéficiaire.

En effet, bien que l'équipement soit implanté hors de son territoire et porté par un syndicat auquel CCA n'adhère pas, ce service répond aux besoins des exploitations agricoles et des filières de transformation du territoire communautaire, contribue au maintien d'une offre d'abattage multi-espèce accessible, soutient le développement des circuits courts et de proximité, et s'inscrit pleinement dans les objectifs du Projet Alimentaire de Territoire de CCA.

Cette nouvelle délibération visera ainsi à sécuriser juridiquement l'offre de concours de CCA en démontrant clairement l'intérêt communautaire et territorial attaché à cette participation financière sous forme d'offre de concours.

Considérant l'avis favorable de la commission économie - tourisme du 14 janvier 2026 et du bureau communautaire du 11 février 2026,
Ayant entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,

A 47 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre,

Le conseil communautaire :

> **Approuve** le versement d'une participation sous la forme d'une offre de concours au Syndicat Mixte Ouvert (SMO) de construction et de gestion de l'abattoir public de Quiella au Faou, à hauteur de 90 295€, afin de participer aux travaux de construction d'un nouvel abattoir public menés sous la maîtrise d'ouvrage transférée et la responsabilité du SMO ;

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 029-242900769-20260305-20260305_24-DE

- **Approuve** la convention d'offre de concours à conclure avec le SMO, ci-annexée, concrétisant l'offre de concours financier proposé par CCA au bénéfice du SMO et visant les engagements respectifs des deux parties ;
- **Autorise** Monsieur le Président ou son représentant, à signer la convention d'offre de concours à conclure avec le SMO ;
- **Autorise** Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les actes et documents relatifs à cette opération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 5 mars 2026

Signé par : Olivier BELLEC
Date : 13/03/2026
Qualité : PRESIDENT CCA